

## **COMPTE RENDU - Réunion du Conseil Municipal du 09 décembre 2011**

**Présents :** Mrs. Armand QUILLON, Bruno BERTHIER, Pascal ROY, Serge GUILLAUD, Jean-Paul GENTAZ.  
Mmes Agnès BERTHIER, Elisabeth CECILLON.

**Absent :** Mr Yves BIESSY-BONNET.

**Excusés :** Mrs Patrick BALAGUER, Hervé BUTTIN. Mme Laëtitia BOCQUET.

### **Ordre du jour :**

- *Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Novembre 2011.*
- *Désignation d'un secrétaire de séance.*
- *Comptes rendus des commissions communales.*
- *Recensement de la population 2012 : délibération à prendre pour fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur.*
- *Délibération à prendre pour autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs au bail et à la cession du bâtiment « ex-usine ».*
- *Délibération à prendre pour désigner un commissaire titulaire et un suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CCBE.*
- *Délibération à prendre pour régularisation d'écritures comptables (virements de crédits).*
- *SPA : renouvellement de la convention de fourrière.*
- *Délibération pour affectation d'une indemnité de mission de préfecture pour le personnel administratif et technique.*
- *Questions diverses.*

*Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :*

- *Tarifs de location de la Salle des fêtes pour 2012.*

*Le Conseil Municipal donne son accord.*

### **1°/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 10 novembre 2011.

### **2°/ Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Pascal ROY a été élu secrétaire.

### **3°/ Comptes rendus des commissions communales.**

a) *Ecoles : Effectifs pour l'année scolaire 2011/2012 = 47 élèves.*

*Les principales activités au cours de cette année sont : piscine – journal de l'école – cross – prévention routière – bibliothèque – voyage de fin d'année.*

*Les institutrices ont demandé à la Municipalité si l'école pouvait utiliser la Salle de RAM pour des cours EPS.*

*Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe sous certaines conditions ; demander à être vigilants sur la consommation électrique et sur les nettoyages).*

b) *CCBE : modification du coût des photocopies revu à la baisse.*

### **4°/ Recensement de la population 2012 : délibération à prendre pour fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur.**

*Délibération n° 26/2011 : Recensement de la population 2012 : rémunération de l'agent recenseur.*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement général de la population aura lieu du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

Il souligne également à l'Assemblée qu'une délibération a été prise en date du 10 novembre 2011 et qu'il y a lieu maintenant de définir la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**FIXE** la rémunération de l'agent recenseur à la somme de 670 €, traitement forfaitaire brut (six cent soixante dix euros)

**CHARGE** Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté de nomination,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à ladite affaire.

**5°/ Délibération à prendre pour autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs au bail et à la cession du bâtiment « ex-usine ».**

La Sté Experton souhaite acquérir la moitié du bâtiment mais dans un premier temps voudrait utiliser une partie de celui-ci et propose de faire un bail précaire en attendant la cession. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour cette proposition.

**6°/ Délibération à prendre pour désigner un commissaire titulaire et un suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CCBE.**

*Délibération n° 24 /2011 : CCBE / Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs.*

Par délibération du 3 octobre 2011, le Conseil communautaire de la CCBE a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres:

- le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un Vice-président délégué) ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 du code général des impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au I, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-I disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée: les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**décide** de proposer la liste suivante :

- un commissaire titulaire
- un commissaire suppléant

**Commissaire titulaire** domicilié dans le périmètre communautaire

QUILLON Armand,  
né le 30 avril 1934 à JALLIEU (Isère)  
domicilié 10 Route du Pilon 38690 FLACHERES

**Commissaire suppléant** domicilié dans le périmètre communautaire

BALAGUER Patrick  
né le 12 mars 1962 à VIENNE (Isère)  
domicilié 39 Route de la Grand Croix 38690 FLACHERES

Cette liste sera transmise à la CCBE

**7°/ Délibération à prendre pour régularisation d'écritures comptables (virements de crédits).**

Une délibération pour vote de virements de crédits est prise pour un montant de 1 100 € pour régularisation d'écritures comptables (Débit compte 66111 (Intérêts emprunts) / Crédit compte 6413 (Charges personnel non titulaire).

**8°/ SPA : renouvellement de la convention de fourrière.**

*Délibération n° 23 /2011 SPA - Convention de fourrière.*

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir une convention de fourrière pour la prise en charge, la capture et l'enlèvement des animaux trouvés sur le territoire de la Commune.

Il donne lecture à l'Assemblée d'un projet de convention avec la SPA du Nord Isère dont le siège est à RENAGE, structure la plus proche de FLACHERES.

Il souligne qu'une participation financière est demandée chaque année sur la base de 0.31 € par habitant (tarif 2012)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer à la SPA du Nord Isère demeurant à RENAGE ;

**ACCEPTTE** la convention proposée (ci-jointe) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et l'**AUTORISE** à signer tous les documents s'y rapportant et notamment la convention de fourrière.

### **9°/ Délibération pour affectation d'une indemnité de mission de préfecture pour le personnel administratif et technique.**

*Délibération n° 22 /2011 . Indemnité d'exercice des missions des préfectures au personnel communal.*

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'indemnité d'exercice des missions des préfectures ;

Le Conseil Municipal de FLACHERES, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'allouer au personnel communal - filière administrative, une I.E.M.P. (indemnité d'exercice des missions des préfectures) au titre de l'année 2011 à savoir :

Mme Colette GUILLAUD – Adjoint administratif pour un montant de 500 € (Cinq cents euros)

**DIT** que le versement de cette indemnité sera effectué en Janvier 2012.

*Délibération n° 21 /2011 . Indemnité d'exercice des missions des préfectures au personnel communal.*

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'indemnité d'exercice des missions des préfectures ;

Le Conseil Municipal de FLACHERES, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'allouer au personnel communal - filière technique, une I.E.M.P. (indemnité d'exercice des missions des préfectures) au titre de l'année 2011 à savoir :

Mme Vinca RENARD – Adjoint technique pour un montant de 200 € (Deux cents euros)

**DIT** que le versement de cette indemnité sera effectué en Janvier 2012.

### **10°/ Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2012.**

*Délibération n° 25 – 2011 : SALLE DES FETES / prix location-caution.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 octobre 2010 relative aux tarifs de locations et de cautions de la salle des fêtes.

Il fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer quant aux différents prix à appliquer pour les prochaines locations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 les prix comme suit :

#### **LOCATION DES SALLES :**

	Associations de Flachères	Habitants de Flachères	Associations & Habitants extérieurs
Petite salle	60 €	120 €	260 €
Grande salle	120 €	240 €	520 €
Petite salle & Grande Salle	170 €	330 €	750 €

2<sup>ème</sup> jour : 50 % du prix de base.

Remise des clés le vendredi 11 h ou 14 h, si remise le jeudi = 50 €.

## **CAUTIONS :**

	Habitants de Flachères	Associations & Habitants extérieurs
Petite salle	150 €	360 €
Grande salle	300 €	720 €
Petite salle + Grande salle	500 €	1020 €

Les cautions pourront être utilisées pour les éventuels impayés et en cas de dédites de location, à savoir :

- 3 mois avant la date = remboursement total
- 2 mois avant la date = remboursement à moitié
- 1 mois avant la date = aucun remboursement sauf cas de force majeure à l'approbation de la commission (motif dûment motivé).

Vaisselle : coût de la casse ou de la perte = 3 € l'unité quelque soit l'objet cassé ou perdu.

Supplément tables rondes = 5 € / table.

Location matériel : 1 table = 2.50 €  
2 bancs = 2.50 €

## **10°/ Questions diverses.**

FLACHERES , le 20 décembre 2011

Le Maire,  
Armand QUILLON